Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le





COMMUNE D'ENTRELACS

Nature : **DVD** Domaine : 7-1-2.

DVD 2023/112

# **DECISION VALANT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## OBJET: M57 – Décision modificative n°3 portant virement de crédits

Le Maire de la Commune d'ENTRELACS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2311-1 et L2322-2 et conformément au référentiel M57,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-03-043 du 27 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)
- Vu l'exécution budgétaire 2023,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Décide d'effectuer les virements de crédits ci-dessous, concernant le budget général de la commune d'Entrelacs :



### Envoyé en préfecture le 05/12/2023

#### Reçu en préfecture le 05/12/2023 DECISION MODIFICATIVE N°3 (VIREMENT C



Désignation	Dépenses ID		: <sub>)</sub> 073-200053833-20231205-DVD_2023 <sub>4-</sub> 112-D	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621-01 : Fournitures non stockées - Combustibles	66 751,00 €	0,0	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	66 751,00 €	0,0	0,00€	0,00€
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	35 966,0	0,00€	0,00€
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00€	35 966,0	0,00€	0,00€
D-673-76 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00€	30 785,0	0,00€	0,00€
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	30 785,0	0,00€	0,00€
R-7332-01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation	0,00 €	0,0	0 € 300 000,00 €	0,00€
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00€	0,0	0 € 300 000,00 €	0,00€
R-73123-01 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0,00€	0,0	0,00€	300 000,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00€	0,0	0,00€	300 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	66 751,00 €	66 751,0	0 € 300 000,00 €	300 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051-157-020 : EQUIPEMENT ANNUEL DES SERVICES	0,00 €	32 000,00	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	32 000,0	0,00 €	0,00€
D-21321-166-551 : 166 - OAP PLACE DE L EGLISE ALBENS	97 000,00 €	0,00	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	97 000,00 €	0,0	0,00 €	0,00€
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	32 000,00 €	97 000,00	0,00€	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	32 000,00 €	97 000,00	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	129 000,00 €	129 000,00	0,00 €	0,00€
Total Général	0,00 €		€	0,00€

ARTICLE 2: Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, elle fera l'objet d'un rapport au prochain conseil municipal.

ARTICLE 3: La présente décision est déposée en Préfecture de SAVOIE. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Fait à Entrelacs, le 5 décembre 2023

ean-François BRAISSAND Maire d'ENTRELACS,

Décision rendue exécutoire par envoi en Préfecture et Publication le

5/12/2023